

NC 440



LE RAPPORT

sur

LA CHAPE ARABE DE CHIVON,

ÉTATÉMENT D'INDRE ET LOIRE

PAR M. L. LAFITE

PARIS

1844

Imprimé chez M. LAFITE, rue de la Harpe, n. 105.

1844

PARIS.

DESSINÉ PAR M. LAFITE, N. 105, RUE DE LA HARPE.

IMPRIMERIE DE M. LAFITE, N. 105, RUE DE LA HARPE.

1844

1844





# RAPPORT

SUR

## LA CHAPE ARABE DE CHINON,

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ;

Lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,

**PAR M. REINAUD,**

MEMBRE DE L'INSTITUT.

---

( Extrait du Bulletin monumental publié à Caen  
par M. de Caumont. )

---



**PARIS,**

**DERACHE, RUE DU BOULOUY, 7 ;**

**CAEN. — CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,**

Rue Froide, 2.

—  
1856.

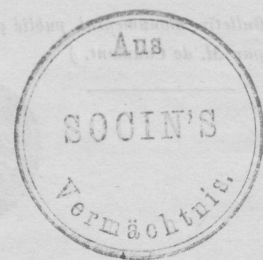
RAPPORT

202

LA CHAPE ARABE DE CHINON



D: Ne 440



PARIS

DEBACHE, RUE DE ROULOT, 71  
GARN. — CHEZ A. BARDET, IMPRIMERIE-LIBRAIRE,  
Rue Froide, 2.

1856



## RAPPORT

SUR

# LA CHAPE ARABE DE CHINON,

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE ;

LU A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES (1).

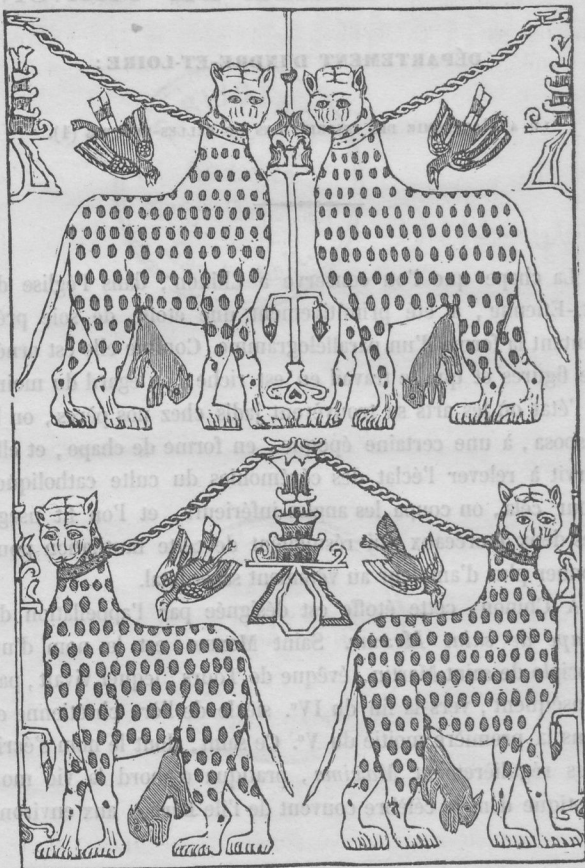
La chape que l'on conserve à Chinon, dans l'église de St.-Etienne, a été primitivement une étoffe de soie présentant la forme d'un parallélogramme. Comme elle est ornée de figures et que le travail en est riche, eu égard du moins à l'état où les arts se trouvèrent jadis chez nos pères, on la disposa, à une certaine époque, en forme de chape, et elle servit à relever l'éclat des cérémonies du culte catholique. Pour cela, on coupa les angles inférieurs, et l'on fit usage des deux morceaux qui résultaient de cette mutilation pour donner plus d'ampleur au vêtement sacerdotal.

A Chinon, cette étoffe est désignée par l'appellation de *chape de saint Mexme*. Saint Mexme est le nom d'un disciple de saint Martin, évêque de Tours, lequel vivait, par conséquent, vers la fin du IV<sup>e</sup>. siècle de l'ère chrétienne et dans la première moitié du V<sup>e</sup>. Ce saint, dont le nom s'écrit plus régulièrement *Maxime*, pratiqua d'abord la vie monastique dans le célèbre couvent de l'île Barbe, aux environs

(1) L'Académie avait nommé pour cet objet une commission composée de MM. Quatremère, Garcin de Tassy, de Saulcy, Caussin de Perceval, Adrien de Longpérier, et Reinaud, rapporteur.

de Lyon ; ensuite il se retira à Chinon , où il prit la direction d'un monastère et où il mourut. Sa mémoire est encore en grande vénération dans le pays.

Un même sujet est représenté plusieurs fois sur la chape



ÉTOFFE CONSERVÉE A CHINON.

de Chinon. Ce sont deux espèces de léopards, placés en face



l'un de l'autre, et qu'une chaîne tient attachés à un objet en forme de pyramide. Sous le ventre de chaque léopard est un petit quadrupède qui ressemble à un chien; au-dessus du léopard est un oiseau qui vole. Les deux léopards sont séparés par une plante, garnie d'une partie de ses branches et de ses feuilles. La couleur des groupes varie de manière à donner à l'ensemble un caractère plus original.

A quel pays, à quelle époque et à quel ordre d'idées fallait-il rattacher ce sujet singulier? On sait que l'archéologie, notamment l'archéologie orientale, a fait de grands progrès dans ces dernières années. L'Égypte, l'Assyrie, la Perse et l'Inde ont été examinées de plus près qu'on ne l'avait fait jusqu'ici; on ne s'est pas contenté, comme par le passé, de rapprocher les divers témoignages des écrivains de l'antiquité; on a parcouru de nouveau les contrées mêmes où les différentes civilisations s'étaient développées; on a fouillé la terre, et successivement les civilisations primitives, ainsi que les croyances sous l'empire desquelles elles s'étaient formées, se sont en partie dévoilées pour nous.

A la première vue, l'œil exercé d'un archéologue pouvait reconnaître sur ce tissu un sujet analogue à ceux que les princes de la dynastie sassanide, qui régnèrent en Perse depuis le III<sup>e</sup>. siècle jusqu'à l'invasion musulmane au VII<sup>e</sup>. siècle, aimaient à représenter sur les objets à leur usage. De tout temps, les monuments de la Perse ont reproduit des images d'animaux groupés de diverses manières: tantôt ces animaux semblent courir à la suite les uns des autres; tantôt ils sont poursuivis par des hommes à cheval, et paraissent vouloir rappeler ces chasses gigantesques tant recherchées des rois et des grands (1). Dans certains cas,

(1) Ces chasses s'exécutaient ordinairement dans des parcs appelés

les sujets sont subordonnés aux croyances religieuses du pays.

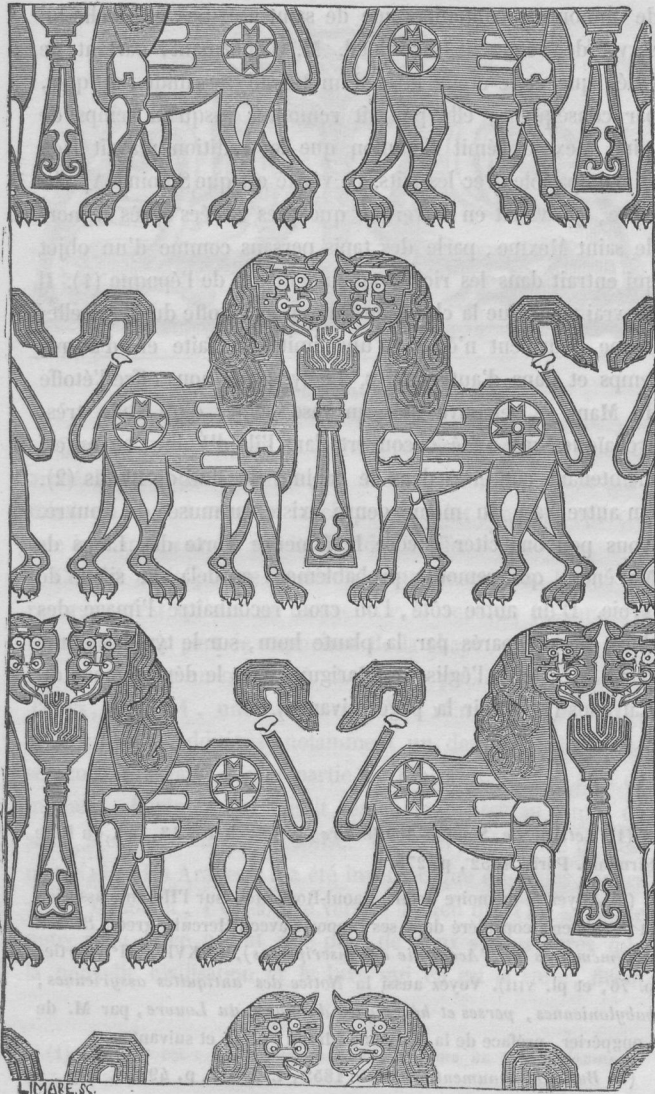
En 1848, notre savant confrère, M. Charles Lenormant, qui eut l'occasion de voir l'étoffe de Chinon, crut reconnaître dans le groupe des deux léopards, les deux lions qui jouent un rôle considérable dans l'ancienne mythologie orientale, et qu'on retrouve sur les monuments assyriens et perses. D'après la même idée, l'objet pyramidal auquel les léopards sont attachés, lui parut être l'autel sur lequel les Asiatiques entretenaient jadis le feu sacré, et que les Grecs désignèrent en conséquence par le nom de *pyrée* (1); la plante qui sépare les léopards l'un de l'autre devint le *hom*, plante qui, encore à présent, tient une grande place dans le culte de Zoroastre (2). M. Lenormant cita à l'appui de son interprétation des monuments analogues, particulièrement une étoffe que l'on conserve au Mans (Voir la page suivante), sur laquelle les symboles sont reproduits d'une manière plus exacte (3). La lettre adressée à ce sujet par notre confrère à M. de Caumont, se trouve dans le *Bulletin monumental* (volume de l'année 1848).

Une tradition, qui a cours dans la Touraine, dit que la chape en persan du nom de *fardous*, mot dont les Grecs, et nous à leur exemple, avons fait *paradis* (*παράδεισος*).

(1) En grec *πυρῆιον*. C'est l'équivalent de la dénomination persane, employée encore à présent par les Guèbres, pour désigner l'édifice consacré à l'entretien d'un feu permanent. (Voyez le *Zend-Avesta*, traduit et publié par Anquetil-Duperron, t. I, p. cccclviii et suiv.; t. II, 2<sup>e</sup> partie, p. 568 et suiv.).

(2) *Ibid.*, t. II, 2<sup>e</sup> partie, 535.

(3) Cette étoffe, qui porte dans le pays le nom de *suaire de saint Bertrana*, a été signalée pour la première fois par M. Hucher, dans le recueil que M. de Caumont publie sous le titre de : *Bulletin monumental*, année 1846, t. XII, p. 24 et suiv.



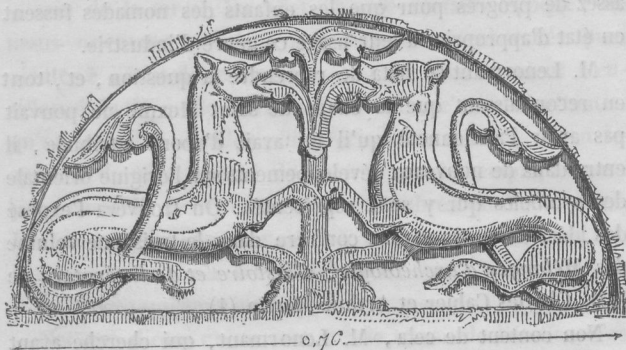
ÉTOFFE CONSERVÉE AU MANS.

de Chinon est contemporaine de saint Mexme, et qu'elle lui servit de vêtement sacerdotal. M. Lenormant, partant de l'idée que cette étoffe était d'un travail sassanide, et que, par conséquent, elle pouvait remonter jusqu'au temps de saint Mexme, émit l'opinion que la tradition n'avait rien d'incompatible avec les faits. La vérité est que Sidoine-Apollinaire, qui vivait en Auvergne quelques années après la mort de saint Mexme, parle des tapis persans comme d'un objet qui entrait dans les riches ameublements de l'époque (1). Il est vrai aussi que la chape de Chinon et l'étoffe du Mans elle-même pouvaient n'être qu'une imitation faite en d'autres temps et dans d'autres pays. Le type que nous offre l'étoffe du Mans se retrouve sur un vase peint, d'un style très-archaïque, qui a été découvert dans l'île d'Égine, et qui est maintenant conservé dans le cabinet du duc de Blacas (2). Un autre vase du même genre existe au musée du Louvre. Nous pouvons citer encore la fameuse Porte des Lions de Mycènes, qui remonte probablement au-delà du siège de Troie. D'un autre côté, l'on croit reconnaître l'image des deux lions séparés par la plante hom, sur le tympan d'une porte latérale de l'église de Marigny, dans le département du Calvados (3) ( Voir la page suivante ).

(1) *Lettres de Sidoine-Apollinaire*, l. IX, lettre 13, éd. du Père Sirmond. Paris. 1652, p. 275.

(2) Voyez le mémoire de M. Raoul-Rochette, sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec (*Recueil des mémoires de l'Académie des inscriptions*), t. XVII, II<sup>e</sup> partie, p. 76, et pl. VIII). Voyez aussi la *Notice des antiquités assyriennes, babyloniennes, perses et hébraïques du musée du Louvre*, par M. de Longpérier, préface de la troisième édition, p. 15 et suivantes.

(3) *Bulletin monumental*, année 1852, t. XVIII, p. 492.

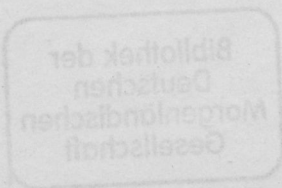


TYMPAN DE L'ÉGLISE DE MARIGNY.

Quelque temps après, un membre distingué de la Société archéologique de Touraine, M. Victor Luzarche, ayant soumis à un nouvel examen la chape de saint Mexme, aperçut une inscription arabe sur le chef de l'étoffe.

Ce qui avait jusque-là dérobé cette inscription à tous les regards, c'est qu'elle se trouve sur le rebord, justement à l'endroit d'où part le capuchon de la chape, et qu'elle était recouverte par un galon. M. Luzarche publia à ce sujet, à Tours, en 1851, une brochure qu'il a réimprimée en 1853, avec quelques additions, notamment un dessin, malheureusement imparfait, d'une partie de l'inscription (1). Dès ce moment, l'opinion qui faisait remonter le tissu au temps de saint Mexme était compromise. En effet, l'écriture qui est usitée chez les Arabes, n'a été inventée que quelques années avant Mahomet, c'est-à-dire vers le milieu du VI<sup>e</sup>. siècle de notre ère; et ce ne fut que plus de deux siècles après que la nouvelle civilisation et le luxe qui en est la suite, firent

(1) Le titre est : *La chape de saint Maxime ou saint Mexme de Chinon*, in-8°.



assez de progrès pour que les enfants des nomades fussent en état d'approprier à leur usage ce genre d'industrie.

M. Lenormant se hâta de reprendre la question, et, tout en reconnaissant que la chape de saint Mexme ne pouvait pas avoir l'ancienneté qu'il lui avait d'abord attribuée, il entra dans de nouveaux développements sur l'origine orientale des symboles qui y sont représentés. On trouvera l'exposé des idées de notre savant confrère dans le troisième volume des *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* de MM. Charles Cahier et Arthur Martin (1).

Non content de cela, M. Lenormant, qui cherche avant tout la vérité, a prié M. le Curé de St.-Etienne de lui envoyer la chape même, et M. le Curé, qui déjà avait donné des marques de son esprit éclairé, a bien voulu se départir de l'espèce de règle qui retient dans les églises les objets exposés à la vénération des fidèles. On ne peut que louer M. le Curé de sa condescendance. En effet, la religion n'a rien à perdre dans la question qui se débat en ce moment. Il s'agit uniquement des intérêts de la science; quelque opinion qu'on adopte sur l'origine de l'étoffe de Chinon, le saint dont elle porte le nom en aura-t-il moins de vertu, et ses droits à notre respect ne seront-ils pas les mêmes? On doit aussi des remerciements à notre confrère, qui, une fois en possession de la chape, s'est empressé de la communiquer à l'Académie et de faire un appel à ses lumières.

La question est belle en elle-même, et l'intérêt qui s'attache à l'étoffe de Chinon s'étend aux monuments du même genre qui sont épars dans les églises ou qui même sont enfouis dans

(1) Pages 119 et suivantes. Ce recueil contient aussi des dessins joints au texte. Quelques-unes des observations de M. Lenormant se retrouvent, avec des applications un peu différentes, dans le mémoire de M. Raoul-Rochette, déjà cité.

Bibliothek der  
Deutschen  
Morgenländischen  
Gesellschaft

le sein de la terre. En effet, à une certaine époque, les tissus orientaux n'étaient pas seulement recherchés pour ajouter à l'éclat des cérémonies du culte ; ils servaient à envelopper la dépouille mortelle des Saints, c'est-à-dire tout ce qu'on possédait alors de plus précieux au monde, et on les appelait du nom spécial de *suaire* ; on les employait aussi pour ensevelir les évêques et les membres du haut clergé. L'esprit curieux de notre siècle a rendu pour ainsi dire à la vie plusieurs de ces débris des vieux âges ; combien il en reste encore qui sont inconnus !

Nous ne dirons qu'un mot sur le travail de l'étoffe. C'est ce que nos fabricants nomment le *lancé croisé* : ici les figures sont doublées en sens inverse par le *retour*, c'est-à-dire par le renversement du *carton* qui était employé dans ce mode de tissage. Nous passons tout de suite à l'inscription, qui, dans cette circonstance, aurait dû présenter quelque chose de décisif ; malheureusement elle n'est pas dans les conditions nécessaires pour nous apprendre ce que nous aurions le plus d'intérêt à savoir.

Sur les étoffes qui ont été tissées pour les princes et les grands, par exemple sur l'étoffe que l'on conserve à Paris, aux archives de la métropole, l'inscription occupe un lieu apparent, et les caractères ont reçu une forme monumentale (1). Ici l'inscription est reléguée à l'extrémité du tissu, et les caractères n'offrent rien que d'ordinaire.

(1) Feu M. Willemin a donné le dessin de cette étoffe dans son recueil intitulé : *Monuments français inédits pour servir à l'histoire des arts*, pl. CXIX. On y lit très-distinctement le nom et les titres du khalife fatimite d'Egypte Hakem bi-amr Allah, qui vivait au commencement du XI<sup>e</sup>. siècle de notre ère. Il en est de même d'une étoffe qui a été fabriquée pour un des successeurs de Hakem, le khalife Al-Mostaly Billah, et qui se trouve à Apt, en Provence, où elle sert à envelopper le corps de sainte Anne, mère de la Sainte Vierge, ce qui

Le plus souvent, lorsqu'il s'agit d'un prince ou d'un grand, l'inscription porte son nom, ou du moins quelque titre propre à le faire reconnaître. Ici l'inscription ne renferme ni nom propre, ni aucune épithète qui puisse s'appliquer à personne en particulier. Encore moins y trouve-t-on une date ou un nom de pays. Il n'y a qu'une formule banale, qui peut convenir à tout le monde.

Les mots qui composent l'inscription consistent en quelques souhaits pour la personne qui devait faire l'acquisition du tissu. Des formules analogues se rencontrent souvent sur les étoffes orientales, les miroirs, les vases, etc. (1). Elles avaient l'avantage de mettre les objets à la portée des acheteurs de toutes les classes, ce qui donnait aux fabricants la facilité de les multiplier en aussi grande quantité que le comportaient les besoins du commerce. De plus, ces objets convenaient également aux chrétiens et aux juifs, à qui des légendes purement musulmanes auraient pu inspirer des scrupules.

La formule est répétée un grand nombre de fois, et, chose qui a fait donner le nom de *suaire de sainte Anne*. On y lit le nom et les titres du prince avec ceux de son premier ministre, Al-Afdal. Comme ce prince régna entre les années 1091 et 1101 de notre ère, l'incertitude sur l'époque précise de la fabrication du tissu est circonscrite entre un petit nombre d'années. Ce fut sous ce règne que les guerriers de la première croisade prirent Jérusalem, et remportèrent la victoire d'Ascalon. Pour la description matérielle de ce monument, on peut consulter le petit volume que M. l'abbé Gay a publié en 1850, à Avignon, sous le titre de : *Le pèlerinage de Ste.-Anne d'Apt, ou Histoire de la dévotion des peuples*, etc.

(1) On en trouvera des exemples dans l'ouvrage intitulé : *Monuments arabes, persans et turcs, du cabinet de M. le duc de Blacas, et d'autres cabinets, considérés dans leurs rapports avec les mœurs et les croyances des nations musulmanes*, Paris, 1828, t. II.



singulière, dans cette répétition, les termes sont disposés deux par deux, et de manière que, dans chaque groupe, la formule se lit deux fois et en sens contraire, c'est-à-dire que celle qui est placée à droite se lit, suivant la méthode arabe, de droite à gauche, tandis que celle qui se trouve à gauche se lit, suivant notre méthode, de gauche à droite. Cette circonstance se rencontre sur d'autres étoffes orientales, où, pareillement, l'inscription ne contient que quelques vœux pour le bonheur du propriétaire. Nous citerons comme exemples celle qui, au commencement de notre première révolution, fut découverte à Paris, dans un tombeau de l'abbaye St.-Germain-des-Prés, et dont on conserve un fragment au musée du Louvre, ainsi que celle qui se trouve à Toulouse, dans le trésor de l'église de St.-Sernin. La première, qui a été publiée plusieurs fois (1), mais dont l'inscription n'avait pas été bien lue (2), servit primitivement à envelopper le corps d'un abbé du monastère (3). Le sujet

(1) La première fois, par Desmarests, dans les *Mémoires de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut*, année 1806, 2<sup>e</sup> partie, p. 449 et suiv.; et la seconde fois, par M. Willemin, recueil déjà cité, pl. XV. Ce dernier dessin n'est pas tout-à-fait exact.

(2) *Chrestomathie arabe* de Silvestre de Sacy, 2<sup>e</sup> édition, t. II, p. 303.

(3) M. Pottier, dans le texte qu'il a joint aux planches de M. Willemin, dit que cet abbé se nommait Ingon, et qu'il mourut vers l'an 1025. D'après cela, cette étoffe aurait été fabriquée vers la fin du X<sup>e</sup> siècle ou au commencement du XI<sup>e</sup>. Mais M. Albert Lenoir, fils du fondateur de l'ancien Musée des monuments français, d'où ce fragment provient, pense, contrairement à son père, que le tissu a servi pour un abbé mort seulement en 1334, ce qui retarderait considérablement l'époque de la fabrication (Voyez les *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent et autres tissus précieux, en Occident, principalement en France, pendant le moyen-âge*, par M. Francisque Michel, t. I, p. 51).

qui y est représenté, et qui revient un grand nombre de fois, est placé dans un hexagone portant à chaque angle la figure de deux lièvres, ou, peut-être mieux de deux gazelles affrontées. Ce sujet se compose d'un paon, accompagné de chaque côté d'un autre paon plus petit, avec ces mots en arabe : « Bonheur à son propriétaire, » répétés quatre fois. A l'égard de l'étoffe de St.-Sernin, sur laquelle M. de Caumont a le premier appelé l'attention (1), et qui se distingue par une finesse de travail et par une richesse de couleurs vraiment admirables, on y remarque encore deux paons placés en face l'un de l'autre avec deux oiseaux au-dessus, deux espèces de cerfs au-dessous, et les mots arabes déjà expliqués par M. de Longpérier, qui signifient : « Bénédiction parfaite. » ( Voir la page suivante. )

L'usage de marquer des figures d'animaux disposés deux par deux et placés en face l'un de l'autre, n'a pas seulement existé pour les tissus; il a été aussi employé pour les miroirs de métal, etc. (2). En ce qui concerne les étoffes, ce retour symétrique des mêmes dessins, qui a aussi lieu quelquefois sur les tissus fabriqués en Europe, s'explique naturellement par le système de tissage usité en pareil cas, et dans lequel le renversement du *carton* produit, à partir de la moitié du lé, un dessin identique (en sens inverse) à celui qui décore la première moitié : en sorte que, si un oiseau a le bec tourné vers le centre de l'étoffe et appliqué au fil du milieu, il ren-

(1) *Bulletin monumental*, année 1834, t. XX, p. 49. Depuis cette époque, un nouveau dessin colorié de cette magnifique étoffe a été publié par M. de Linas, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires, ou choix de rapports et instructions*, publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, année 1855, t. IV, p. 149.

(2) *Monuments arabes du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. II, p. 396.



ÉTOFFE CONSERVÉE A SAINT-SERNIN.

contre un autre oiseau qui est en quelque sorte sa contre-épreuve (1).

Sur la chape de saint Mexme, chacun des groupes qui, ainsi que nous l'avons dit, se compose de l'inscription répétée deux fois en sens contraire, correspond à l'un des sujets représentés dans le champ de l'étoffe. L'endroit où un groupe finit et où un autre commence, coïncide avec la figure du pyrée en forme de pyramide, auquel les léopards sont attachés, tandis que le point de réunion des deux inscriptions dirigées en sens contraire répond à l'image de la plante hom. Chose remarquable, sur la chape de saint Mexme, les groupes de léopards sont séparés par le pyrée, tandis que sur l'étoffe du Mans la séparation est marquée par la figure du hom. M. Lenormant fait remarquer avec raison, dans sa seconde publication, que le symbole primitif n'a pas été reproduit sur la chape de Chinon avec la même fidélité que sur l'étoffe du Mans. Sur la chape, il a perdu son caractère sacré, et l'ensemble de la composition paraît se rapporter à des chasses, telles qu'on les exécute encore quelquefois en Orient, et telles qu'elles furent pratiquées par nos pères au moyen-âge (2). En effet, au lion est substitué un guépard, genre de panthère qui est recherché pour la facilité qu'on a

(1) Cette remarque est empruntée à M. de Longpérier (*Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes arsacides*; Paris, 1853, in-4°, p. 45). L'usage dont il s'agit n'est pas de l'invention des arabes. Quinte-Curce, parlant du luxe qui régnait chez les rois de Perse renversés par Alexandre, s'exprime ainsi (lib. III, cap. III) : « Cultus regis inter omnia luxuria notabatur : purpureæ tunicæ medium albo intextum erat : pallam auro distinctam aurei accipitres, velut rostris inter se corruerent adornabant. »

(2) On trouvera des représentations de ces chasses, accompagnées de longs éclaircissements, dans les *Monuments arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas*, t. II, p. 425 et suivantes.

à le dresser pour la chasse ; l'oiseau qui vole dans les airs est peut-être le faucon qui va à la recherche du gibier , ou peut-être le gibier lui-même , etc. Si , pour distinguer les sujets les uns des autres , l'artiste a fait usage de l'image du pyrée , c'est uniquement parce que , ayant besoin d'un corps solide pour attacher les léopards , la pyramide lui paraissait plus propre à offrir de la résistance.

Dans l'inscription de la chape de saint Mexme , les mots sont privés de tout point diacritique ; il y en a même un qui , probablement , est altéré ; et malheureusement , d'après le système de tissage adopté , du moment qu'une erreur était commise , elle a dû se répéter à chaque fois que le mot revient. Deux choses sont certaines : 1°. l'inscription est arabe ; 2°. elle contient des vœux pour la personne qui devait faire l'acquisition du tissu ; les derniers mots se retrouvent dans les formules du même genre qui , par leur fréquence , nous sont devenus pour ainsi dire familières.

Au fond , l'on saisit le sens général des paroles. Ce qui est le plus à regretter , c'est l'incertitude où l'inscription nous laisse sur le lieu précis et sur le temps où le tissu a été fabriqué. Nous nous bornerons à dire que , d'après son caractère général , ce tissu paraît avoir été fait dans le XI<sup>e</sup>. siècle de notre ère.









D: Ne 440

ULB Halle

3/1

000 864 269



